

n°
235

m a g a z i n e

Journal municipal d'information de Champs-sur-Marne (www.ville-champssurmarne.fr) Mai 2019

Champs-sur-Marne



**L'ÉCOLE PRIMAIRE :
LA VRAIE FAUSSE "PRIORITÉ"
DU GOUVERNEMENT** Page 5

(actualités) Champs en images



Carnaval ! Dans chacune des structures, les enfants, maquillés et déguisés, ont pu danser, jouer et goûter, en présence de leurs parents et du personnel du service municipal petite enfance.



Tampons, magnets permettent aux visiteurs de l'exposition de s'appropriier les lettres et de se prêter au jeu du typographe !



Et si on passait de l'autre côté de la matrice ? Aux ateliers numériques, les petits campésiens des accueils de loisirs apprennent à coder avec les étudiants de l'ESIEE.



Aux Champs des Arts, le dimanche 14 avril, pendant que les peintres travaillent et exposent leur art et leurs techniques, chacun aura pu s'essayer au jeu des couleurs.



« La Terre a besoin de nous ! » C'est le cri lancé par les collégiens de Jean Wiener. Après ceux de Pablo Picasso au début du mois, ils sont nombreux à avoir participé à un rallye citoyen le jeudi 23 mai : un parcours fléché, des énigmes à résoudre et... des déchets à ramasser !



SOMMAIRE

(édito) 5

(actualités)

Champs en images 2
Champs en fête 4
Élections européennes 2019 6-7
Les résultats
Habitats temporaires 14-15

(dossier)

Modification de la sectorisation scolaire en raison de nouvelles constructions en cœur et centre-ville 8-10
« Établissements publics des savoirs fondamentaux, une petite explication de texte... » 11
Intervention du collectif des parents d'élèves campésiens au conseil municipal du 8 avril 2019 12-13

(travaux)

Les désordres de l'hiver 16
Retrait-gonflement des argiles : fissures profondes dans les budgets ! 17-18

(environnement)

Embellir la ville et la rendre plus agréable à vivre 19

(culture)

Le salon du jeune créateur 20
Le vernissage de l'AMAP 20
La Fête de la Musique 20
Le 21 juin, c'est la Fête de la Musique, c'est aussi la prévention Sida-IST 20

(tribune politique) 21

(infos pratiques) 22-23



page 4



pages 8-13



page 16



Champs-sur-Marne magazine n°235 Mai 2019 - Directeur de la publication : Maud Tallet
Rédaction/Conception/Photos/Illustrations : Service Municipal Communication - Collection privée
Impression : Imprimerie R RAS - 6, avenue des tissonvilliers - 95400 Villiers Le Bel
Distribution : Le Diffuseur
Service Communication Tél. 01 64 73 48 38

(actualités)

Champs en fête

Champs en fête



En mai, fait ce qu'il te plait ! dit le dicton populaire... Alors à Champs, à défaut de pouvoir se découvrir d'un fil, on fait la fête !

Le samedi 18 mai était celui de Champs en Fête et de sa Farandole d'associations. Comme chaque année, pendant que le podium s'animait de chants, danses et folklore du monde, les associations campésiennes proposaient artisanat et gastronomie mais aussi des ateliers de jeux, d'éveil pour petits et grands. Partageant le mail Jean Ferrat, le marché de printemps, à l'initiative de l'association « Champs à l'écoute » proposait aussi produits et savoir-faire.

À la fête de Champs, on discute, on palabre et on goûte les spécialités, on s'amuse et on profite des animations avec un maître-mot : on participe ! Le spectacle est partout. Le soir, c'est DJ Muzett', princesse en godillots qui était venue chercher son Cendrillon pour aller au petit bal, un tout petit bal, de trottoir, un bal à six francs, six sous, dans une histoire sans parole mais toute en émotions. A peine DJ Muzett' repartie



avec ses godillots et sa collection de disques que le grondement tout en rythmique de la battucada s'approche. Il est temps pour tous de se mettre en route car la fête va continuer un peu plus loin, la nuit des musées allait commencer au Château de Champs-sur-Marne !

Merci à toutes les associations participantes pour cet après-midi, et surtout cette belle occasion, toujours très appréciée, de se retrouver en famille, avec des amis, autour d'un événement festif où se mêlent la danse, le chant, la musique, et le plaisir d'être ensemble.

Merci à toutes les associations pour leur participation au succès de Champs en fête, et notamment,

- Les Compagnons du Cœur,
- CSC Georges Brassens,
- Les Lazardins,
- MPT Victor Jara,
- Aromes 2000,
- L'ACLC,
- Le Cercle Celtique Campésien,
- Médiéva,
- G.Blues Danses,
- L'association Khmers,
- La Flamme Créole,
- Cap'Acro,
- Club féminin,
- Espoir Asie,
- Les p'tits loups de Paul Langevin,
- Les aiguilles campésiennes,
- Jumelons Champs...



(édito)



L'école primaire : la vraie fausse "priorité" du gouvernement

Le ministre de l'Éducation nationale se targue de faire du primaire sa priorité en brandissant le dédoublement des classes de CP et de CE1 dans l'éducation prioritaire. Une mesure qui peine à être financée et se fait au détriment du reste...

C'est un des éléments de langage favoris du gouvernement. L'argument massue de Jean-Michel Blanquer. Lorsqu'il s'agit de parler social et réduction des inégalités, pour preuve de sa bonne volonté, ressort systématiquement du chapeau la « priorité » budgétaire donnée à l'école primaire. Et, dans la foulée, sa mesure phare : l'abaissement à 12 élèves par classe dans les CP et les CE1 de l'éducation prioritaire. « Une mesure massive, construite sur des bases scientifiques », se félicitait encore récemment le ministre de l'Éducation nationale. Cette vitrine des belles intentions est pratique pour clore les débats télé.

Mais dans les faits, la situation de l'école primaire, prise dans son ensemble, est beaucoup moins reluisante. Le primaire « est faussement doté ». Alors que l'ensemble de la communauté éducative est mobilisé contre les diverses réformes Blanquer, la principale organisation du primaire vient de publier un document démontrant ce décalage entre la « com » gouvernementale et les moyens réels dont bénéficieront les 51 000 écoles à la rentrée prochaine. Selon le budget 2019, le premier degré doit bénéficier de la création de 2 325 postes. C'est un fait. Oui, mais comment seront-ils répartis ? Et couvrent-ils les besoins ? Pour tenter d'y répondre, le syndicat a passé au crible les dotations de 96 départements. Et la conclusion des premières remontées est claire : **les moyens ne sont pas à la hauteur. Y compris pour la mise en place des mesures annoncées par le ministère.**

Ainsi, sur les 2 325 postes créés, 2 253 sont déjà affectés aux dédoublements des CP et des CE1 dans les réseaux d'éducation prioritaire (REP), après ceux de REP+. En clair, ce dispositif consomme, à lui seul, la quasitotalité des moyens supplémentaires.

Compte tenu des ajustements de classes qui vont encore avoir lieu d'ici à septembre, il devrait même en manquer. Au moins 800 postes, avait chiffré, en décembre, le SNUipp-FSU. « Mais même en prenant en compte la baisse prévue du nombre d'élèves en primaire à la prochaine rentrée (- 33 612 élèves), il est clair que le compte n'y sera pas pour mettre en place ces dédoublements partout où ils devraient l'être ».

Cette dotation insuffisante a des conséquences en cascade. Dans les autres classes de l'éducation prioritaire (CE2, CM1 et CM2), où les effectifs ne sont pas épargnés. Mais aussi hors éducation prioritaire, où l'on pioche les moyens.

Le SNUipp-FSU y dénombre ainsi 1 267 classes en moins pour la rentrée prochaine... « Donner plus à ceux qui ont moins est juste, à condition de ne pas dégrader la situation de tous les autres ». C'est bien la situation qui se profile.

Des dispositifs comme le « Plus de maîtres que de classes », pourtant salué par la profession et même pas encore évalué par le ministère, qui continue de perdre des moyens : 689 postes lui sont retirés sur les 1 547 qui existaient encore en 2019 à la rentrée 2018. Lourde facture aussi pour la maternelle, avec 516 fermetures de classes. Mais également pour le milieu rural, qui va perdre 320 classes. Dans notre commune, pour essayer de soulager la situation faite à nos écoles, tout en soutenant les actions de la communauté éducative (action revendicative collective, ou corporative), nous participons à ce débat nécessaire. Nous rappelons nos exigences : 25 élèves maximum par classe, 20 quand il y a des « tout-petits », plus de maîtres que de classes, plus de psychologues et de médecine scolaire.

Concrètement, en fonction de nos moyens, pour tenter d'alléger les effectifs par classe, nous avons d'abord élargi la sectorisation par des « secteurs flottants » sur 2 ou 3 écoles, pour la rentrée 2019-2020, nous l'avons modifié à l'image de celle du département pour le secteur du collège Armand Lanoux, sur le territoire « La Garenne, Olivier Paulat ».

Maud Tallet
Maire de Champs-sur-Marne

(actualités)

Élections européennes 2019

Les résultats



BUREAUX DE VOTE	Inscrits	Votants	blancs	Nuls	Suffrages exprimés	Liste 1	Liste 2	Liste 3	Liste 4	Liste 5	Liste 6	Liste 7	Liste 8	Liste 9	Liste 10	Liste 11	Liste 12	Liste 13
BV1 Hôtel de Ville	1346	615	9	3	603	47	0	0	0	138	0	1	0	9	0	18	54	0
BV2 Salle Jean Hallais	1144	562	7	5	550	22	0	0	0	148	0	1	0	12	0	17	37	0
BV3 Salle Jean Effel	1273	676	10	7	659	45	0	0	0	180	0	4	0	10	0	13	-42	0
BV4 Pyramides	1330	465	9	3	453	52	0	0	0	100	2	2	0	17	0	18	26	0
BV5 Paul Langevin	1182	472	16	5	451	53	0	0	0	73	0	6	0	15	0	14	26	0
BV6 Nesles	1155	524	11	6	507	63	0	0	0	112	0	5	7	8	0	11	45	0
BV7 Henri Wallon	1229	547	15	5	527	52	0	0	1	120	0	2	0	9	0	15	43	0
BV8 Bois de Grâce	736	320	4	2	314	39	0	0	0	59	0	4	0	4	0	4	18	0
BV9 Le Luzard	1206	690	9	3	678	44	0	0	0	169	0	3	2	9	0	12	54	0
BV10 Pablo Picasso	1402	574	7	8	559	48	0	0	0	103	0	7	0	11	0	8	51	0
BV11 Lucien Dauzié	1290	583	16	6	561	46	0	0	0	164	0	1	0	7	0	13	48	0
BV12 Olivier Paulat	990	517	10	4	503	29	0	0	3	153	0	4	0	15	1	11	-21	0
TOTAL CHAMPS	14283	6545 45,82%	123 0,86%	57 0,40%	6365 44,56%	540 8,48% Rg 4	0	0	4 0,06% Rg 22	1519 23,86% Rg 1	2 0,03% Rg 24	40 0,63% Rg 15	9 0,14% Rg 20	126 1,98% Rg 12	1 0,02% Rg 25	154 2,42% Rg 11	465 7,36% Rg 5	0

LISTE CANDIDATS ÉLECTIONS EUROPÉENNES 2019

- **Liste 1:** Manon AUBRY (La France Insoumise) • **Liste 2:** Robert DE PREVOISIN (Alliance Royale) • **Liste 3:** Renaud CAMUS (La Ligne)
- **Liste 4:** Florie MARIE (Parti Pirate) • **Liste 5:** Nathalie LOISEAU (La République en Marche) • **Liste 6:** Hamada TRAORÉ (Démocratie Rep)
- **Liste 7:** Florian PHILIPPOT (Les Patriotes) • **Liste 8:** Audric ALEXANDRE (Parti des Citoyens Européens) •
- **Liste 9:** Dominique BOURG (Génération Écologie & Mouvement Écologiste Indépendant) • **Liste 10:** Vincent VAUCLIN (Liste de la Recon
- **Liste 11:** Jean-Christophe LAGARDE (UDI) • **Liste 12:** Raphaël GLUCKSMANN (Parti Socialiste & Place Publique) • **Liste 13:** Yves GERNIGON (Parti Féc
- **Liste 14:** Gilles HELGEN (Mouvement pour l'Initiative Citoyenne) • **Liste 15:** Nicolas DUPONT-AIGNAN (Debout la France) • **Liste 16:** Sophie CAILLAU
- **Liste 17:** Thérèse DELFEL (Décroissance 2019) • **Liste 18:** Nathalie ARTHAUD (Lutte Ouvrière) • **Liste 19:** Ian BROSSAT (Parti Commu
- **Liste 20:** François ASSELINEAU (UPR) • **Liste 21:** Benoît HAMON (Génération.s) • **Liste 22:** Nathalie TOMASINI (A Voix Égale
- **Liste 23:** Jordan BARDELLA (Rassemblement National) • **Liste 24:** Cathy CORBET (Neutre et Actif) • **Liste 25:** Antonio SANCHEZ (Parti Révolutionna
- **Liste 26:** Pierre DIEUMEGARD (Europe Démocratie Espéranto) • **Liste 27:** Christophe CHALENÇON (Evolution Citoyenne) •
- **Liste 28:** Francis LALANNE (Alliance jaune) • **Liste 29:** François-Xavier BELLAMY (Les Républicains) • **Liste 30:** Yannick JADOT (Europe Éc
- **Liste 31:** Hélène THOUY (Parti Animaliste) • **Liste 32:** Olivier BIDOU (Les Oubliés de l'Europe) • **Liste 33:** Christian PERSON (UDLEF) • **Liste 34:** Nagib A



Liste 13	Liste 14	Liste 15	Liste 16	Liste 17	Liste 18	Liste 19	Liste 20	Liste 21	Liste 22	Liste 23	Liste 24	Liste 25	Liste 26	Liste 27	Liste 28	Liste 29	Liste 30	Liste 31	Liste 32	Liste 33	Liste 34
0	0	21	0	0	0	28	10	19	0	90	0	0	0	0	2	36	114	15	1	0	0
0	0	12	0	0	3	31	12	8	0	114	0	0	1	0	3	33	73	22	0	0	1
0	0	14	0	1	1	20	9	29	0	103	0	0	0	0	3	38	127	19	1	0	0
0	0	11	0	0	3	21	7	21	0	89	0	0	2	0	1	21	36	14	0	3	7
0	0	11	0	0	7	28	6	29	1	93	0	0	0	0	3	15	53	6	2	1	9
0	0	6	0	0	8	19	11	22	0	88	0	0	1	0	4	24	55	14	0	2	2
0	0	11	0	0	4	9	10	36	0	61	0	0	0	0	2	29	103	14	0	0	6
0	0	10	0	2	7	13	4	16	0	41	0	0	0	0	2	21	59	7	1	1	2
0	0	13	2	0	0	21	13	27	0	99	0	0	1	0	2	33	151	17	1	2	3
0	0	22	0	0	2	23	7	33	0	88	0	0	1	0	0	21	108	14	0	2	10
0	0	15	0	0	1	18	13	28	0	64	0	0	0	0	1	29	93	11	3	0	6
0	0	14	0	1	4	16	7	16	0	83	0	0	2	0	0	37	73	11	2	0	0
0	0	160 2,51% Rg 10	2 0,03% Rg 24	4 0,06% Rg 22	40 0,63% Rg 15	247 3,88% Rg 8	109 1,71% Rg 13	284 4,46% Rg 7	1 0,02% Rg 25	1013 15,92% Rg 3	0	0	8 0,13% Rg 21	0	23 0,36% Rg 17	337 5,29% Rg 6	1045 16,42% Rg 2	164 2,58% Rg 9	11 0,17% Rg 18	11 0,17% Rg 18	46 0,72% Rg 17

- e Claire) •
- présentative) •
- quête) •
- éraliste Européen) •
- D (Allons Enfants) •
- uniste) •
- s) •
- ire Communistes) •
- ologie – les Verts) •
- AZERGUI (UDMF) •



Modification de la sectorisation scolaire en raison de nouvelles constructions en cœur et centre-ville*

En juin 2010, la loi « Grand Paris » prescrivait pour la métropole parisienne et l'Île-de-France des obligations en matière de construction de logements pour tenter de résoudre ce besoin sur l'ensemble du territoire.

Ce développement s'inscrit dans la perspective du Grand Paris Express : un nouveau métro rapide destiné à réduire les temps de trajet, la fatigue des usagers, les embouteillages et la pollution. La Municipalité de Champs-sur-Marne a signé avec l'Intercommunalité et la préfecture de région, donc l'Etat, un contrat de Développement Territorial (CDT) avec un objectif de construction d'une moyenne de 250 logements neufs par an, entre 2016 et 2030.

Depuis, le Conseil Municipal a adopté son Plan Local d'Urbanisme (PLU) avec la volonté de réduire les hauteurs et emprises des constructions dans l'ensemble de la commune. Le PLU reste dans la logique d'opérations mixtes :

- maîtrise de l'urbanisation ;
- accessions libres et sociales ;
- logements participatifs ;
- logements à loyer maîtrisé avec l'ambition de maintenir l'offre locative sociale au même niveau (30%) sur l'ensemble de la commune.

Si la ville s'efforce de maîtriser son développement urbain en lien avec l'Etat et l'Intercommunalité, elle demeure toutefois exposée à de multiples projets immobiliers

privés qui exercent une pression socio-démographique de plus en plus forte sur le centre ville.

La réalisation de programmes et de lotissements notamment en « cœur de ville et de centre ville » nous impose de modifier la sectorisation autour de certaines écoles afin de veiller à l'équilibre des effectifs et ce dès la rentrée 2019. L'Education nationale a été consultée et chaque école et chaque famille ont été informées individuellement des décisions de modification prises lors du Conseil Municipal du 9 avril dernier.

Cette délibération s'inscrit également dans le contexte d'une politique départementale de sectorisation des collèges fondée sur le lieu de résidence des élèves et non plus sur leur école d'origine. Ainsi, sur le territoire de la ville, depuis 2017, les élèves résidant au nord de l'avenue du Général de Gaulle sont sectorisés sur le collège Armand Lanoux. Cette décision permet donc de travailler la cohérence des secteurs scolaires en lien avec la sectorisation des collèges.

* Mise à jour du texte rédigé dans la lettre n°27 de mars 2019 suite à un problème informatique.

Une charte* comme engagement de la Municipalité et des bâtisseurs

Cet effort de construction s'accompagne d'une exigence de qualité architecturale et environnementale. Face aux projets privés qui se réalisent essentiellement sur des terrains privés, la municipalité veut maîtriser son développement en conservant ses objectifs en matière de qualité de vie, en proposant à sa population des logements durables et agréables à vivre.

Ainsi au-delà de la réglementation du PLU et des prescriptions du Programme Local de l'Habitat (PLH), les « bâtisseurs » signataires de cette charte devront s'engager, pour chaque projet à respecter les recommandations de cette charte.

* cette charte est disponible sur le site de la ville...

VILLE DE CHAMPS-SUR-MARNE

CHELLES



GOURNAY-SUR-MARNE

NOISIEL



NOISY-LE-GRAND

EMERAINVILLE



LES ÉCOLES ET LES PÉRIMÈTRES SCOLAIRES

1 LUCIEN DAUZIÉ/LA GARENNE

2 DEUX PARCS

1•LUCIEN DAUZIÉ/LA GARENNE

Allée des pins
Allée du Ruisseau
Ave Gl. de Gaulle N° 2 au N° 22
Avenue Victor Hugo
Rue Chico Mendes
Rue Cuvier
Rue d'Alsace
Rue Darwin
Rue de la Garenne
Rue de Malnoue N° 1 au N° 47
Rue de Malnoue N° 2 au N° 50
Rue de Paris N° 1 au N° 36
Rue Diderot
Rue du Docteur Auber
Rue Pasteur
Rue Paul Bert
Rue Von Linne
Villa Madeleine
Allée du Château
Rue Emile Hart

2•DEUX PARCS

Allée des Allouettes
Allée des Bergeronnettes
Allée des Fauvettes
Allée du Parc
Chemin de la Calotte
Chemin du Canal
Chemin du Lizard
Rue Cahen d'Anvers
Rue de Paris N° 38 au N° 68
Rue Henriette Lebon
Rue Jean Moulin
Rue Lionel Hurtebize
Rue Parmentier
Square des Garennes
Square du Gerfaut
Square du Veneur
Rue des Rouges Gorges
Allée des Hirondelles

3•LE NESLES

Allée de la Tour
Allée des Cornouillers
Allée des Frênes
Allée des Marronniers
Allée des Sorbiers à partir N° 5
Allée du Taillis
Bd du Nesles
Place des Aubépines
Rue Jean Wiéner N° 9 au N° 29
Allée de la Lisière

4•PAUL LANGEVIN

Allée Claude Bernard
Allée Emile Roux
Allée Jean Perrin
Allée Paul Langevin
Allée Xavier Bichat
Bd de la République N° 41 au N° 125
Bd de la République N° 52 au N° 60

3 LE NESLES

4 PAUL LANGEVIN

5•OLIVIER PAULAT

Allée des Colchiques
Allée des Jonquilles
Allée des Marguerites
Allée des Perdrix N°2 au N° 22
Allée des Perdrix N° 1 au N°25
Allée Olivier Paulat
Allée Paul Favier
Allée du Cimetière
Allée Lucie Aubrac
Allée Pascal Dulphy
Allée du Square
Allée de la Brie
Allée du Renard
Ave de la Morelle N° 18 au N° 82
Ave de la Morelle N° 19 au N° 69
Ave Gl. de Gaulle N° 1 au N° 29
Ave Jean Jaurés N° 47 au N° 113
Ave Jean Jaurés N° 62 au N° 78
Avenue de Chelles
Bd de la Marne
Bd de la République N° 2 au N° 26
Chemin de Monte à peine
Chemin des Lys
Chemin des Pervenches
Chemin des Primevères
Chemin du Rû
Impasse Raymond Aubrac
Promenade des Patis
Rue A. Berthelot N° 2 au N° 52
Rue A. Berthelot N° 1 au N° 47
Rue A. Vallaud N° 1 au N° 41
Rue A. Vallaud N°2 au N° 42
Rue de Lorraine
Rue de la Sauge
Rue des Bleuets
Rue des Capucines sauf N° 47 au N° 51
Rue des Capucines sauf N° 60 au N° 62
Rue des Coccinelles
Rue des Iris
Rue des Jasmins
Rue des Libellules N° 1 au N° 21
Rue des Libellules N° 2 au N° 20
Rue Pierre Weczerka
Rue de la Mairie
Rue des Mésanges
Rue Nast
Rue des Pinsons
Rue des Prés
Rue des Roseaux
Rue des Roses
Rue des Vanneaux
Rue des Violettes
Rue du Muguet
Rue du Pivert
Rue Ed. Henriot sauf N° 55 au N° 67
Rue Ed. Henriot sauf N° 58 au N° 70
Rue R. Salengro sauf N° 52 au N° 60
Rue R. Salengro sauf N° 57 au N° 67
Rue des Coquelicots
Rue des Lavandes
Sente des Sables

5 OLIVIER PAULAT

6 LA FAISANDERIE/HENRI WALLON

6•LA FAISANDERIE/HENRI WALLON

Allée Blaise Pascal
Allée des Charmilles
Allée des Chataigniers
Allée des Erables
Allée des Sorbiers N° 1 au N° 3
Allée des Thuyas
Allée Youri Gagarine
Avenue Ampère
Bd Archimède
Bd Copernic
Bd Descartes
Bd du Bois de Grâce
Bd Newton
Mail des Tilleuls
Place des Acacias
Place du Bois de Grâce
Rue Jean Wiéner N° 1- 3- 5-7
Rue Nelson Mandela
Square des Bouleaux
Square des Genevriers
Rue Galilée
Allée de la Clairière
Allée des Souches Vertes
Allée du Bois Moussu

7•JOLIOT CURIE

Allée Edouard Branly
Allée Joliot Curie

8•PABLO PICASSO

Allée Albert Camus
Allée Claude Monet
Allée Fernand Léger
Allée Georges Braque
Allée Henri Matisse
Allée Jacques Prévert
Allée Marc Chagall
Allée P. Mendes France
Allée Paul Cézanne
Allée Paul Eluard
Allée Robert Denos
Ave Paul Cézanne
Cours du Lizard N°6 au N° 32
Mail Elsa Triolet
Mail Vincent Van Gogh
Place Pablo Picasso
Route de Malnoue N° 12 au N° 16
Route de Malnoue N° 7 au N° 23
Rue Léonard de Vinci
Impasse Clos des Vignes
Allée Marguerite Duras
Chemin Armand Lanoux

7 JOLIOT CURIE

8 PABLO PICASSO

9 LE LUZARD

10 LES PYRAMIDES

9•LE LUZARD

Allée Anatole France
Allée Auguste Blanqui
Allée de la Pommeraie
Allée Emile Zola
Allée Eugène Pottier
Allée Eugène Varlin
Allée George Sand
Allée Guy de Maupassant
Allée Jean Baptiste Clément
Allée Jules Guesde
Allée Jules Vallés
Allée Louise Michel
Chemin de la Fontaine aux couloirs
Cours du Lizard N° 1 au N° 4
Route de Malnoue N° 1 au N° 5
Route de Malnoue N° 52 au N° 66
Rue de Malnoue N° 49 au N°61
Rue Roger Vaillant
Rue Simone de Beauvoir
Impasse de la Fontaine
Chemin d'Emerainville

10•LES PYRAMIDES

Allée d'Alexandrie
Allée de Giseh
Allée des Perdrix N° 24 au N° 38
Allée des Perdrix N° 27 au N° 57
Ave de la Morelle N° 1 au N° 17
Ave de la Morelle N° 2 au N° 16
Ave des Princes N° 11 au N° 31
Ave Gl de Gaulle N° 31 au N° 93
Ave Jean Jaurés N° 1 au N° 45
Ave Jean Jaurés N° 2 au N° 60
Avenue des Pyramides
Bd de la République N° 28 au N° 48
Bd de la République N° 9 au N° 39
Rue A. Berthelot N° 49 au N° 83
Rue A. Berthelot N° 54 au N° 86
Rue A. Vallaud N° 43 au N° 119
Rue A. Vallaud N° 44 au N° 112
Rue des Bouvreuils
Rue des Cailles
Rue des Capucines N° 47 au N° 51
Rue des Capucines N° 60 au N° 62
Rue des Courlis
Rue des Libellules N° 22 au 66
Rue des Libellules N° 23 au 59
Rue des Lucioles
Rue des Tulipes
Rue Ed. Henriot N° 55 au N° 67
Rue Ed. Henriot N° 58 au N° 70
Rue R. Salengro N° 52 au N° 60
Allée Louxor

« Établissements publics des savoirs fondamentaux, une « petite explication de texte »... »

Une attaque sans précédent contre l'école.

A mesure que les Français découvrent le projet de la « loi Blanquer » pour l'école, leur colère grandit. De nombreuses actions en témoignent !



La création des « établissements publics des savoirs fondamentaux » cristallise les mécontents.

Concevoir un « établissement unique école-collège », sous gouvernance de ce dernier, c'est porter **une attaque sans précédent à l'école.**

Dans ces établissements, **les directeurs d'école disparaîtraient au profit de chefs d'établissement et d'adjoints davantage missionnés pour gérer la pénurie de**

moyens que pour porter un projet pédagogique et accompagner les élèves.

Peu de chance qu'ils aient le temps d'échanger avec les parents à la grille de l'école ou d'assumer les tâches multiples qui contribuent à la réussite des enfants dans les établissements « XXL » ou « multisites ». Mais, surtout, au prétexte d'un vague intérêt pédagogique, on pourrait rationaliser, mutualiser, regrouper les écoles avec des conséquences graves : de gros établissements éloignés

des familles portant le coup de grâce aux écoles rurales.

Les fermetures de classes, injustifiées, qui se multiplient dans nos territoires et conduisent à des effectifs surchargés ne suffisent-elles donc plus ? Faudra-t-il passer à la vitesse supérieure ? Ce n'est pas ce que veulent nos concitoyens !

Faut-il que le ministre et le gouvernement soient sourds pour ne pas entendre la demande de proximité qui s'exprime comme jamais dans le pays ?



Intervention du collectif des parents d'élèves campésiens au conseil municipal du 8 avril 2019

« *Nos écoles valent mieux que leur Loi* »

Madame le Maire, Mesdames et Messieurs les élus municipaux,

Nous avons souhaité « ... » alerter les membres du Conseil municipal sur le danger que représente la Loi « Pour une école de la confiance » actuellement en discussion au Parlement, Loi portée par le Ministre de l'Education nationale Jean-Michel Blanquer.

Dans ses grandes lignes, si cette loi passe dans l'état actuel des choses, elle impliquera grand nombre de changements qui sont désapprouvés par les parents d'élèves ainsi que les personnels enseignants.

Parmi les principales mesures de cette Loi, on peut notamment citer :

- l'obligation de scolarisation des enfants dès l'âge de 3 ans. Alors que 98 % des enfants de 3 ans, et près de 100 % des enfants de 4 ans et 5 ans sont déjà scolarisés, cette mesure incompréhensible ne s'explique que par l'obligation qui serait faite aux communes de financer les écoles maternelles privées. D'après certaines estimations, cela représente un coût pour les communes d'environ 150 millions d'Euros. L'Etat prévoit de compenser ce transfert de charge aux communes à hauteur seulement de 40 millions pour les seules communes qui ne finançaient pas déjà les maternelles privées. Par conséquent, un nombre très important de communes ne touchera rien. **Concrètement, dès la rentrée**

de septembre 2019, de nombreuses communes vont devoir prélever dans le budget des écoles publiques pour financer les écoles privées. Et cette dépense ne sera compensée que sur l'exercice budgétaire suivant.

En plus de ce formidable cadeau à l'enseignement privé, d'autres mesures sont prévues :

- Une réforme de la formation des instituteurs et professeurs, ainsi que la possibilité que des remplacements d'enseignants absents soient réalisés par des étudiants à peine formés, ne disposant que d'un Bac +2, quand il faut au moins 4 ou 5 années d'études pour devenir enseignant.

Mais aussi :

- le regroupement des collèges et des écoles d'un même secteur au sein d'un « Etablissement Public Local d'Enseignement des Savoirs Fondamentaux ». Cet établissement serait dirigé par un Principal de collège qui détiendrait aussi les pouvoirs du directeur d'école. Il délèguerait la gestion des classes du premier degré à un directeur qui serait nommé « chef d'établissement adjoint ». L'objectif de cette mesure (...) : économiser sur les nombreuses journées ou demi-journées de décharge des directeurs d'école, qui seront renvoyés massivement devant leurs élèves.

Avec un ratio d'un adjoint au Principal pour 10 classes du 1er degré, il y aura une





suppression nette de nombreux postes de directeurs d'école. Qu'advient-il du lien entre les parents et l'école ? **Comment les parents d'élèves seront représentés demain dans des conseils d'administration des collèges ?** Dans l'état actuel du projet de loi, la création de ces établissements se fera sur proposition conjointe du Département et de la Commune. Doit-on s'attendre demain à ce que les communes n'aient plus leur mot à dire et soient contraintes d'accepter ces regroupements ?

- Il faut aussi mentionner les mesures qui concernent une « prétendue école inclusive ». Aujourd'hui, l'affectation d'un AESH (Accompagnant des Elèves en Situation de Handicap), l'équivalent d'une AVS, est décidée par la MDPH, c'est-à-dire par le Département. L'Education nationale est tenue de fournir une AVS dès lors qu'il y a notification de la MDPH. Avec cette loi, **le ministère veut reprendre en main cette gestion, réduire le nombre d'AVS individualisées au profit des AVS collectives. Chaque établissement, ou groupe d'établissements, aura un volume d'emplois qu'il**

affectera selon les besoins. La logique est donc complètement inversée : les AVS seront d'abord affectées selon des critères comptables et non plus selon les besoins des élèves.

- Il faut enfin évoquer le Premier article du projet de Loi, mentionnant le « **devoir d'exemplarité** » des fonctionnaires, ainsi que le « **lien de confiance** » et le « **respect** » à l'égard de l'institution scolaire. En utilisant cet article, le ministère n'a d'autre but que de **rappeler à l'ordre et faire taire la parole des enseignants qui critiqueraient l'Education nationale**, ou qui simplement témoigneraient de leurs conditions de travail.

Les parents de Champs-sur-Marne ont décidé de réagir et de se constituer en collectif : **« Le collectif campésien. Nos écoles valent mieux que leur Loi »**. Toutes les écoles de la commune y sont représentées.

Notre collectif est en contact avec les collectifs de plusieurs communes voisines comme Torcy, Chelles ou Noisy-le-Grand. Des actions se sont déjà produites à Champs. Plusieurs réunions d'information

et d'échanges autour de ce projet de Loi se sont tenues. Des draps, pancartes, affiches ont été accrochées sur plusieurs écoles et vont cette semaine être affichées partout.

Notre démarche aujourd'hui a pour but d'informer le Conseil municipal de cette mobilisation, d'expliquer les motifs de notre colère et d'informer sur les prochaines actions organisées par les parents.

« Nous n'avons pas besoin de drapeaux français ou européens dans chaque salle de classe.

« Nous n'avons pas besoin d'y afficher les paroles de la marseillaise.

« En revanche, nous avons besoin du soutien de toute la communauté éducative.

« Et ce soir, Madame le Maire, Mesdames et Messieurs les élus municipaux, nous avons besoin de VOTRE soutien (...) ».

(actualités)

Campements illicites

Habitats temporaires

Plus de quarante ans après l'éradication officielle du dernier bidonville de France, celui de Nice en 1976, l'arrivée de populations pour l'essentiel originaires de Roumanie engendre, à nos portes, la résurgence des bidonvilles.



Depuis le début de l'année 2011, La Ville de Champs-sur-Marne est confrontée, selon la terminologie retenue par le Préfet de Région dans la stratégie régionale, à la présence quasi permanente sur son territoire de « campements illicites ».

Au dernier recensement officiel, au niveau national, 16000 personnes vivaient dans un des 570 campements. Six sites étaient implantés à Champs-sur-Marne abritant quelques 208 personnes. Une paille à l'échelle de la Nation, mais quelle que soit leur volonté autant de défis insurmontables pour des communes isolées.

Face à la situation, Champs-sur-Marne a développé une position globale et cohérente visant à la fois à construire à l'échelle minimale de l'Île-de-France, des solutions humaines pour ces familles contraintes de vivre dans des conditions d'extrême insalubrité et dangerosité, en y prenant sa part tout en refusant l'installation et la permanence des campements illicites, quitte à aller jusqu'à l'expulsion.

À cet effet, la position de la Commune vise en premier lieu à refuser, par principe, la constitution de tels campements, générateurs de conditions de vie insupportables pour leurs occupants et de

nuisances réelles pour la Commune en premier lieu pour les habitants. Il est inenvisageable que les bidonvilles, souvent situés dans des espaces naturels classés, soient pérennisés, à la charge pour les personnes publiques – au premier rang desquelles se trouveraient les Communes – d'y rendre les conditions de vie des occupants à peine moins insupportables par l'apport des services de base que constituent l'eau, l'électricité ou bien encore le ramassage des ordures ménagères.

Car au-delà des coûts ainsi engendrés, l'acceptation du fait accompli aurait pour conséquence de légaliser des installations



pourtant illégales et d'acter que chacun puisse s'installer là où il le souhaite, quitte à se mettre en totale contradiction avec les politiques de développement décidées par les habitants et leurs élus. Elle tournerait le dos aux politiques de solidarité territoriale qui veulent, comme par exemple avec la loi imposant la construction de 25% de logements sociaux dans de nombreuses villes de France, permettre l'accueil dans tous les territoires de toutes les populations.

C'est pourquoi, en 2016, la Commune s'est faite porteuse d'une plate-forme, cosignée avec d'autres collectivités, demandant à l'Etat un dispositif imposant aux Communes et aux Agglomérations, selon leurs tailles et leurs moyens de créer des dispositifs d'accueil de populations sortant d'habitats insalubres, dont les bidonvilles. En effet, ce n'est qu'en petit nombre que les Communes pourront accueillir dans de bonnes conditions ces populations. Ce dispositif se devrait d'être contraignant car qui peut sérieusement imaginer que, spontanément, les Communes qui ne connaissent pas ce phénomène s'inscriront volontairement dans de tels projets d'accueil. La Ville de Champs-

sur-Marne revendique donc une politique nationale volontariste, seule à même de limiter la constitution de bidonvilles, sur un nombre limité de territoires. La charge répartie deviendrait quasi invisible, 16000 parmi 67 millions...

Voilà pourquoi, tout en demandant les évacuations des autres campements, la Commune s'est engagée à proportion de sa population, dans un projet d'accompagnement socio-professionnel : 5 familles seront ainsi accompagnées. Parmi les contreparties à l'accompagnement, un contrat moral prévoyant entre autres la scolarisation des enfants, a fait l'objet d'une convention tripartite avec l'Etat et l'Association « **la Rose des Vents** », le travail engagé depuis plusieurs années avec elles permettant déjà de nombreuses avancées positives.

Subventionné par l'Etat à plus de 75% et appuyé par l'Epamarne, un double projet, habitat et social se met en place sur des terrains loués à la ville à l'euro symbolique par l'établissement public d'aménagement de Marne-la-Vallée.

Le projet habitat « temporaire » doit permettre de créer les conditions de l'insertion

des familles dans la ville. D'une surface totale maximale de 30 m², chacune des 5 unités d'habitation temporaire sera composée d'une pièce principale avec kitchenette, de deux chambres et d'une salle d'eau. Une autre unité accueillera un espace buanderie commun. Chacun sera redevable d'une participation aux frais divers avec au premier titre, la prise en charge des fluides. Personne ne pourra accueillir durablement d'autres résidents que ceux inscrits dans le projet.

Si le projet de Champs-sur-Marne travaille activement dans le cadre légal actuel, pour favoriser l'intégration de ces populations, il le fait à son échelle et sans accepter pour autant que le laisser-faire, le temps ou la violence ne règle la situation.

Mais nombre de campésiens connaissent eux-aussi des difficultés de logements pour lesquels la commune est en recherche de solutions : en 2017, 800 campésiens sont aussi demandeurs de logement en file active, pour soixante-dix logements sociaux, contingents Ville et Préfecture, qui se sont libérés. Et singulièrement des ménages en rupture temporaire de logement, suite à un accident de vie.

Les désordres de l'hiver

Souvent, après l'hiver, la pluie et le gel, des portions de bitume plus ou moins larges se fissurent, des trous se creusent, les nids de poules apparaissent.

Il faut bien sûr continuer d'expliquer les difficultés des collectivités sur le plan financier, car les dotations ne cessent de baisser : elles aussi se creusent et de manière encore plus prolongée ! Mais les contraintes sont aussi techniques.

Car pour réparer en profondeur une route, plutôt que de masquer provisoirement un trou, il faut d'abord... attendre. Attendre qu'il ne pleuve plus, et principalement, qu'il ne gèle plus ! Champs-sur-Marne préfère de loin l'utilisation de l'enrobé à chaud. Celui à froid, moins coûteux et de mise en œuvre rapide ne dispose que d'une durée de vie très courte. Il faudrait y revenir sans cesse, les interventions et les coûts s'accumulant alors d'années en années. À la finale, le budget déjà fragilisé, pourrait s'en trouver déséquilibré.

Mais surtout, toutes les voiries campésiennes ne dépendent pas de la commune de Champs-sur-Marne, loin s'en

faut. Par exemple, celles de la cité Descartes sont de la compétence exclusive de la Communauté d'agglomération Paris-Vallée de la Marne. La Commune ne peut y intervenir.

De part en part, notre commune est aussi traversée par des routes départementales. Comme c'est le cas des Vignes du Bailly jusqu'à Gournay en passant par le carrefour Matteoti avec la RD51. Sur toute sa longueur, son entretien incombe donc au Conseil Départemental. Et là, ce sont les priorités et les choix départementaux qui prévalent, comme on peut le voir en circulant dans d'autres communes...

La dégradation de la RD51, axe structurant et traversant, est flagrante et nécessiterait une intervention rapide. C'est pourquoi, le Maire de Champs-sur-Marne n'a de cesse d'interpeller les services du Département. A lire ci-contre, l'une des dernières interpellations à propos de la RD51 de Maud Tallet.

Lettre au Conseil Départemental

« Je tenais par la présente à vous interpeller sur l'état catastrophique de cette voirie.

En effet, depuis trop longtemps, nous devons faire face à une extrême dégradation de cette voie. Tout au long de son passage sur ma commune, la RD51, qui traverse Champs-sur-Marne, fait montre d'un manque cruel d'entretien.

« Si vous m'aviez déjà sollicité sur le caractère non prioritaire de cette voirie à l'échelle du département, je me permets de vous rappeler que l'image de la ville de Champs-sur-Marne, ainsi que celle du Conseil Départemental, ne saurait être altérée par ce manque crucial d'entretien. La situation est aujourd'hui telle que c'est l'aspect sécuritaire de cette voirie qui est remis en jeu.

« De nombreux nids de poule et d'innombrables affaissements de chaussée font aujourd'hui de cette voie un chemin à peine carrossable. Au-delà de l'aspect peut accueillant induit par cet état de fait, c'est surtout un problème de sécurité que je tiens aujourd'hui à porter à votre attention. Les véhicules qui empruntent cette voie sont obligés de louvoyer entre les obstacles, et cela n'est guère propice à une circulation apaisée. Même les piétons se voient contraints, lors de sa traversée, à porter une attention particulière aux différents trous et obstacles présents sur cette voirie.

« Vous trouverez joint à cette lettre un reportage photographique illustrant la situation dans laquelle se trouve notre Route Départementale 51.

« J'ai espoir que vous trouverez, comme moi, que cette situation est inacceptable, et que vous voudrez bien y faire remédier. Il y va de la sécurité des habitants de Champs-sur-Marne, et de ceux qui la traversent ».



Retrait-gonflement des argiles : fissures profondes dans les budgets !

Après les travaux de l'école de la Faisanderie, du restaurant scolaire Paul Langevin ou des tennis de la Fontaine aux Coulons liés au retrait-gonflement des argiles, des études vont être lancées sur l'école Pablo Picasso. Des travaux, indispensables qui, en période de baisse continue des dotations pèsent lourds sur les budgets.



On le sait, en fonction des conditions météorologiques, les sols argileux superficiels peuvent varier de volume suite à une modification de leur teneur en eau : retrait en période de sécheresse, puis gonflement au retour des pluies. Comme le ferait une éponge, un sol argileux gonfle avec l'humidité et se resserre avec la sécheresse, ce qui peut provoquer des tassements verticaux et horizontalement, des fissurations du sol. L'assise d'un bâtiment installé sur ce sol est donc instable car sous la construction, le sol est protégé de l'évaporation : sa teneur en eau varie peu au cours de

l'année. À l'aplomb des façades, à proximité des murs porteurs et aux angles du bâtiment, les différences de teneur en eau du terrain trop importantes vont provoquer des mouvements du sol.

Le phénomène de retrait-gonflement se manifeste par des désordres, certes lents et a priori non dangereux pour l'homme, mais parfois très importants, affectant principalement les constructions aux fondations peu profondes : des fissures apparaissent, les portes et les fenêtres ont du mal à se fermer. Plus tard, les dallages sautent et les canalisations enterrées peuvent rompre.

Un phénomène qui impacte plus de 500 communes du bassin parisien, dont Champs-sur-Marne. Dans le cadre du plan « villes nouvelles » pour répondre à la pression démographique, Champs-sur-Marne a plus que triplé sa population entre 1975 et 1982 passant de 5 à 17 mille habitants, il a fallu construire vite. 50 ans après, la rapidité de mise en œuvre, saluée à l'époque, est rattrapée par l'usure et les phénomènes météorologiques qu'on n'appréhendait pas encore.

A terme, l'ensemble des bâtiments municipaux construits et surtout ceux construits



(travaux) Travaux en ville

lors de l'édification de la ville nouvelle, à la fin des années 70 pourrait être affecté.

Pour y répondre, il faut se résoudre à lancer des reprises en « sous-œuvre ». Le renforcement des fondations consiste à démolir la dalle et à mettre en place une forêt de micropieux qui iront chercher le « bon sol », celui sur lequel le bâtiment pourra être assis en toute sécurité, parfois jusqu'à 17 mètres de profondeur. Une fois les bâtiments stabilisés, les travaux « de second œuvre » peuvent être menés : reprise des fissures, des menuiseries, des verrières, électricité, chauffage, carrelage, remise en état fonctionnel des établissements... Parfois, l'amiante, matériau largement utilisé à l'époque de la construction, il ne sera interdit qu'en 1997, vient encore allonger les délais et alourdir les coûts.

Et si la commune ne peut laisser l'argile endommager durablement ses équipements, le coût est impressionnant car c'est maintenant chaque année une moyenne 35% du budget Investissement de la ville qui est consommé par ces travaux.

Et ce qui est consommé pour préserver l'existant ne peut pas être investi pour répondre à des besoins nouveaux. Avec les dotations aux collectivités en chute libre, l'effet ciseaux est encore plus prononcé et il faut rapidement se résoudre à faire des choix entre les travaux à réaliser à travers un PPI, un Plan Pluriannuel d'Investissement. Alors quand des travaux deviennent d'un seul coup plus urgents



qu'initialement prévu, le PPI est systématiquement modifié en en repoussant d'autres : même si chacun voudrait en voir plus, difficile de dépasser l'enveloppe des possibles !

Ainsi, à l'heure des effets du premier gel de dotations, la ville pouvait investir 289€ par habitant en dépenses d'équipements, en 2017 et en toute responsabilité, ce poste est tombé à 158€. A l'aube de l'an 2000, en intégrant l'inflation, le chiffre était de 165€. C'était il y a 20 ans... Pour rappel, si les collectivités locales assurent plus de 75% des investissements publics en France, elles ne peuvent, contrairement à l'Etat, ni emprunter pour assurer leur fonctionnement, ni présenter un budget en déséquilibre.

Malgré tout, au-delà de la simple réparation et du nécessaire combat pour faire respecter les collectivités, la ville a choisi

de chercher à préserver son autofinancement pour rester capable, demain, d'investir l'avenir. Un seul moyen pour cela : contraindre les dépenses de fonctionnement. Pas en fermant tel ou tel pan du service apporté à la population, même s'il faut d'année en année révéifier l'utilité sociale de chaque euro d'argent public dépensé, mais en investissant tout ce qu'elle pouvait pour économiser sur les fluides, l'électricité, et toutes ses consommations... avec par exemple, la reprise du réseau d'éclairage public qui permet au fur et à mesure de l'avancée des chantiers d'économiser près de 60% de la facture, augmentations des coûts de fourniture comprises ! Ainsi, à chaque chantier ouvert, les différents intervenants en profitent pour mettre les locaux aux dernières normes en matière d'isolation et d'éclairage ou de consommation d'eau avec un double objectif : confort des usagers et économies d'énergies.



Au-delà de l'entretien courant, le reste des travaux sur le bâti est à l'avenant et partout fleurissent les leds, les nouvelles menuiseries. Une véritable volonté politique visant, sans rien renier, à alléger les factures de fonctionnement pour dégager un maximum d'autofinancement, un autofinancement qui garantira la possibilité future d'investissements... Une politique volontariste, car plus coûteuse au départ, mais qui, au-delà des nécessaires reprises du patrimoine commun, pourra permettre de préserver des capacités d'interventions pour mieux préparer l'avenir.



Embellir la ville et la rendre plus agréable à vivre

*Chaque année Champs-sur-Marne organise
son concours des jardins fleuris.*

Pas une compétition, mais un moment de partage avec les autres : toutes les propositions des jardiniers champésiens doivent d'abord constituer une mise en valeur florale des espaces visibles. « Tous les espaces visibles de la rue », cela signifie que le concours champésien est ouvert à plusieurs catégories : « Les maisons et jardins » naturellement mais aussi l'habitat collectif avec « Les balcons » et « Les résidences ». Peuvent également concourir « Les écoles » et « Les maisons de retraite ». Autant de possibilités, autant de cadeaux faits à la communauté, de petits moments de plaisir offerts aux regards des passants par un travail patient et soigné qu'un

jury, composé d'élus, de responsables du service des espaces verts et d'habitants, viendra évaluer ce jeudi 13 juin.

« Ce beau qui respecte son environnement, c'est aussi un pari : le pari qu'à partir d'un balcon, d'un immeuble, d'un pavillon, le soin apporté à nous donner le plaisir de nous arrêter un instant, transmette aussi à chacun l'envie d'améliorer son environnement ».

Outre sur la beauté de leurs propositions, les jardiniers sont aussi jugés sur d'autres critères comme leur consommation d'eau, le choix des espèces, la technique de désherbage ou encore sur le respect de l'environnement. Les lauréats seront

sélectionnés pour concourir au plan départemental. Un autre jury, constitué à cet échelon, effectuera également une visite sur place pour juger à son tour de la qualité des embellissements primés par la ville et le cas échéant, les récompenser parmi l'ensemble des concurrents du département.

La commune affiche ainsi clairement son ambition de favoriser durablement l'embellissement de la ville, de préserver le cadre de vie et le bien être des habitants. Un préalable indispensable pour la remise en jeu de sa troisième fleur obtenue en 2014 et confirmée en 2018.



Le salon du jeune créateur

« Dans chaque enfant, il y a un artiste » disait Pablo Picasso.

Et il suffisait d'une visite au salon du jeune créateur pour en prendre toute la mesure en découvrant l'exposition organisée pour la 11^{ème} édition par les accueils de loisirs de la ville. Une explosion de couleurs et

de techniques pour de véritables petits chefs-d'œuvre qui ont été travaillés tout au long de l'année au cours de stages spécialement mis en place avec l'Atelier Municipal d'Arts Plastiques.



À partir du samedi 22 juin à 17h, allée Pascal Dulphy, ce sera au tour des élèves de l'Atelier Municipal d'Arts Plastiques de vous présenter le travail de l'année lors du vernissage de l'AMAP : peintures, sculptures, dessins, gravures, aquarelles seront exposées jusqu'au mardi 25 inclus.

Le 21 juin, c'est la Fête de la Musique, c'est aussi la prévention Sida-IST

En partenariat avec Aides, le CeGIDD et la Communauté d'agglomération Paris-Vallée de la Marne, la ville de Champs-sur-Marne accueille les étudiants infirmiers de l'IFSI de Neuilly-Plaisance, le vendredi 21 juin, à l'occasion de la Fête de la Musique, pour un après-midi de prévention de 15h à 20h sur la place Pablo Picasso.

On peut y venir pour échanger, se renseigner sur les questions liées à la sexualité mais aussi faire un test pour le VIH ou l'hépatite C, gratuits, confidentiels et anonymes.

En 2017, derniers chiffres établis, les personnes de moins de 25 ans représentaient 12% des découvertes. A 22%, la part des 50 ans et plus continuait d'augmenter. La moitié des découvertes de séropositivité concernait des personnes déclarant n'avoir jamais été testées auparavant. Nombre des découvertes sont toujours trop tardives : 30% des personnes sont diagnostiquées à un stade déjà avancé.

Fête de la Musique

Demandez le programme !

Pour la Fête de la Musique de Champs-sur-Marne, tout va bien ! Labess ! C'est le groupe Labess qui viendra assurer le spectacle ce vendredi 21 juin, à partir de 20h30 à la salle Jacques Brel. Fusion de rumba gitane, de flamenco, de chaabi et de gnawa, la musique de Nedjim Bouizzi emporte les cœurs par sa beauté et sa richesse. Richesse de la langue aussi, puisque ses histoires, les joies, les détresses qui parsèment son parcours, passent de l'arabe au français, font un détour par l'espagnol. Tout va bien.

Mais avant cela, dès 18h, l'atelier musical de percussions par les enfants des accueils de loisirs ouvrira la séance avant que cinq groupes de jeunes campésiens ne se succèdent sur la scène. Romaissa, 213, Silkss, Minix, Bicoy, la scène vous appartient ! À 19h, place aux conservatoires, jazz, percussions, clarinettes et saxophones au programme. À partir de 20h, juste avant Labess, concert du pionnier du coupé décalé en France : le Campésien Lino Versace viendra enflammer la scène ! La Fête de la Musique, c'est le vendredi 21 juin à la salle Jacques Brel à partir de 18h.

GRUPE ÉLUS COMMUNISTES ET CITOYENS

Premier bilan du « grand débat » et dix propositions

La participation de nos concitoyen(ne)s au « grand débat » a été importante même si elle doit être nuancée par le fait qu'elle a en partie raté sa cible il semble : concernant les contributions en ligne, en particulier, que ce soit une France urbaine, favorisée et retraitée qui s'est exprimée. D'où une première difficulté importante quant aux conclusions qui seront tirées de ces contributions. Mais l'obstacle principal réside dans le positionnement du président et du gouvernement qui tout au long du grand débat ont affirmé qu'ils ne changeraient pas de cap politique.

Les élu(e)s communistes ont ouvert des cahiers de doléances et de propositions, l'action de nos parlementaires qui ont présenté à l'Assemblée nationale et au Sénat sept propositions de loi très populaires, à travers aussi la pétition nationale pour le pouvoir d'achat lancée par notre parti, avec près de 20 000 signatures récoltées, ainsi que les cahiers de l'espoir et les réunions que nous avons organisé.

Avec la présentation de nos 10 propositions pour la France, nous avons été la première force politique à être reçue par le Premier ministre pour présenter les propositions que nous avons travaillées en cherchant à nous nourrir des exigences populaires exprimées. Cette initiative, est importante pour deux raisons : d'abord elle a constitué un moment d'expression nationale autonome, indispensable à gauche à une force de proposition utile à notre peuple ; ensuite parce que nous avons porté dans le débat public une ambition qui ne se résume ni au mouvement populaire, ni au projet du PCF, mais qui cherche à faire dialoguer les deux en prenant compte le niveau de conscience de classe.

L'enjeu auquel nous sommes confrontés est bien de faire progresser dans le débat public des mesures qui engagent une rupture avec les politiques libérales menées et qui ont un potentiel majoritaire dans le pays.

GRUPE EUROPE ÉCOLOGIE LES VERTS

Nous voulons des Coquelicots, pas du glyphosate.

C'est un principe de la novlangue telle que définie par Orwell dans 1984. Les mots signifient leur contraire : « La guerre c'est la paix, la liberté c'est l'esclavage, l'ignorance c'est la force ».

Quand nous entendons « Grand Débat », il faut comprendre « Monologue », quand nous entendons « Progrès » il faut comprendre « Régression », quand nous entendons « Loi Travail » il faut comprendre « Licenciements », quand nous entendons « Protection des manifestants » il faut comprendre « Dents cassées, os broyés, mains et pieds arrachés, yeux crevés ».

L'autre principe de la novlangue, c'est l'appauvrissement du langage entraînant la chute de la pensée. C'est un manichéisme empêchant toute contradiction, toute nuance. Le camp du bien face au camp du mal, l'ordre face au chaos, le progrès face au populisme...

Aujourd'hui la décentralisation, c'est la déresponsabilisation des élus locaux. C'est à terme des élus qui ne géreront plus que les dépenses courantes et qu'émèteront les subventions venues d'en haut. C'est une répartition des compétences qui entrainera la fin programmée des Communes.

Ces conditions laissent entrevoir le commencement de la fin pour les communes, destinées à ne plus être que des organes déconcentrés de l'état, comme des sortes de petites préfectures. Les Mairies serviront de scènes à de grands illusionnistes pour faire tourner des ballons sur leur nez.

« Ça fait rire les enfants, ça dure jamais longtemps, ça fait plus rire personne quand les enfants sont grands ». La Complainte du phoque en Alaska.

Heureusement, les coquelicots finissent toujours par reflourir.

Alain Leclerc, Martine Bombart

GRUPE DES ÉLUS SOCIALISTES

Loi Blanquer : vers une école de la méfiance ?

La promesse de l'école Republicaine est double : l'élévation du niveau général des élèves et la justice sociale. Or le projet de loi « Pour une école de la confiance », porté par le gouvernement, pose question à plusieurs titres.

Principalement pour les élèves car la loi est très floue. Elle prévoit notamment le regroupement des collèges et des classes d'écoles primaires. Une disposition qui fait redouter la disparition des directeurs d'école et la mise sous tutelle du principal du collège. Or, sous le mandat de François Hollande des passerelles ont été tissées pour la continuité des apprentissages entre le primaire et le secondaire. Nul besoin de créer des usines à gaz.

Nous déplorons aussi que les conditions pour la scolarisation des enfants en situation de handicap ne soient toujours pas remplies. Il y a besoin d'instruments adaptés et financés, de formation des enseignants, d'assistants de vie scolaire formés et reconnus.

Pour les enseignants également, puisque ces derniers pourront être sanctionnés pour des « faits portant atteinte à la réputation du service public » au nom de l'exemplarité. Les enseignants sont souvent fonctionnaires, donc astreints à un devoir de réserve. Nul besoin de rajouter ce principe si ce n'est pour porter atteinte à leur liberté d'expression !

Pour les municipalités, qui devront participer au financement des écoles maternelles privées.

L'éducation représente une priorité pour le parti socialiste afin de garantir le droit à la réussite et permettre l'émancipation de tous les élèves. Les élus socialistes confirment donc leur total soutien aux enseignants, comme évoqués lors du dernier conseil municipal.

O. Daniel, T. Babec, S. Delestaing, J. Gobert, C. Guédou, C. Kastelyn, A. Miguel, S. Russo, S. Sarr, C. Thépaut

GRUPE CHAMPS TOUS ENSEMBLE

Repères

La Loi de la République, nos valeurs que sont la Liberté, la Sécurité, la Solidarité, la Responsabilité, l'Autorité de l'Etat qui doit être rétablie sont, à notre sens, des repères fondamentaux pour vivre ensemble en société.

Nous sommes des réformateurs, nous pensons que la société doit évoluer mais d'une manière raisonnable, équilibrée et avec la volonté de permettre aux individus de s'épanouir et de vivre sereinement d'où notre inquiétude en constatant la déstructuration de notre société, l'augmentation de l'insécurité et de la précarité. Ainsi, nous nous sommes toujours prononcés pour soutenir nos repères collectifs que sont notamment nos institutions, les élus locaux ou encore les services publics.

Nous croyons aux repères individuels que sont l'éducation, le civisme, la politesse, le respect qui permettent de vivre dans une société apaisée, ce qui est le sens de notre vision politique.

Nous refusons la fatalité et la résignation. Au contraire, nous avons confiance dans ce besoin de repères et c'est ainsi que nous avons vu, pour prendre un moment fort, qu'à l'immense tristesse que nous avons tous ressentie lors de l'incendie de Notre Dame, quelles que soient nos religions : catholique ou non, nos origines ou nos cultures diverses, succéda une immense ferveur parce que nous savons que si la Cathédrale de Paris est d'abord un lieu de culte, elle est un lieu symbolique de notre histoire, de notre mémoire et un repère essentiel pour tous.

Site facebook : Champs Tous Ensemble Avec Eric Bitbol

E.BITBOL - C.JEUNESSE - J.P.MARTY

A.MIQUÉL - E.PÉREZ - D.MOÉBS - B.CHAMPES

HORAIRES D'OUVERTURE MAIRIE

- Du lundi au vendredi
de 8h30 à 12h et
de 13h30 à 17h45
- Permanence le samedi matin
de 9h à 12h pour les services
municipaux : affaires générales,
éducation, régie et solidarité.

PERMANENCE DU MAIRE

Madame le Maire reçoit
en mairie le mardi matin
de 8h30 à 12h, sur rendez-vous,
pris le vendredi au plus tard
au 01 64 73 48 70

CONSEIL MUNICIPAL

Lundi 24 juin 2019

19h30

Hôtel de ville.

Ordre du jour complet
par affichage,
presse locale et
site internet de la ville

www.ville-champssurmarnes.fr

FÊTE DU SPORT !

Le vendredi 14 juin, Champs fête le sport ! De 18h à 22h, l'Ecole Municipale des Sports et les associations de l'Office des Sports de Champs-sur-Marne vous accueillent en famille sur le complexe sportif des Pyramides : de quoi s'initier à différentes activités physiques et sportives dans un cadre ludique et familial ! La fête des sports, c'est le moment de tester, par la pratique, les différentes activités sportives

PAUSE BUISSONNIÈRE

Le livre de notre été sera celui qu'un ami nous a conseillé ou celui d'un auteur qu'on adore déjà, celui au bandeau rouge ou celui qui nous rappelle tant de souvenirs ? Et si on en parlait ? **Spéciale lectures de l'été le samedi 15 juin à 16h à la médiathèque du Ru de Nesles avec les coups de cœur des bibliothécaires.**

COUP DE POUCE

Pour soutenir les lycéens dans la dernière ligne droite des révisions, les bibliothécaires du Ru de Nesles leur réservent du temps et des espaces de travail. Sur place, ils trouveront un accès wifi, des documents d'aide à la révision et des professionnels pour les accompagner. **La Grande révision, c'est jusqu'au samedi 15 juin tous les jours de 14h à 19h, le samedi de 10h à 18h, à la médiathèque du Ru de Nesles.**

« TOUS LES MATINS DU MONDE »

Dans l'intimité d'une cabane, Monsieur de Sainte-Colombe, violiste du XVII^{ème} siècle, s'enferme pour voir réapparaître son épouse disparue. Là il lui parle, il se souvient, il la pleure et lui joue de la viole. Des extraits choisis du roman « **Tous les matins du monde** » sont entrecoupés de pièces de viole de gambe. Un spectacle à la fois intime et sensible. **Le dimanche 16 juin de 19h à 20h au Château de Champs-sur-Marne. Tarifs de 4€ à 6€. Réservation : 01 60 37 29 90**

SORTIE SENIORS

Le jeudi 20 juin, la Municipalité organise à l'intention des retraités de la commune une visite de la Manufacture Nationale de Sèvres, des ateliers au musée. Avec ses 120 céramistes, sa trentaine de métiers, entre tradition et modernité, c'est un savoir-faire séculaire qui s'y prolonge et sait aussi se mettre au service de l'art contemporain. Chacun des participants aura l'occasion de s'essayer à la céramique en créant, sous l'œil vigilant des professionnels, son propre objet. Le Musée National de la Céramique accueille lui les collections les plus prestigieuses. **Le transport est bien sûr assuré, et l'inscription obligatoire. Renseignements auprès du service municipal solidarité au 01 64 73 48 30.**

TROC ET PUCES

Dimanche 23 juin, l'Office Municipal d'Animation organise son célèbre « **Troc et puces** » en centre ville de 8h à 18h. Armoires, greniers et garages se vident ! Le trop grand comme le trop petit, le moins ou le plus utilisé, des milliers d'objets quittent leurs cartons avec, c'est sûr, parmi eux celui que vous recherchez, celui que vous découvrez, celui qui vous rappelle que... Bref, celui avec lequel vous repartirez content de votre acquisition ! Au Troc et puces de l'OMA, ce sont des centaines de stands de particuliers qui n'attendent que vous !



VOYAGE D'UNE LANGUE À L'AUTRE

La médiathèque du Ru de Nesles vous propose de partir en voyage, un voyage d'une langue à l'autre du français vers l'arabe et inversement. L'exposition vous permettra de découvrir la langue arabe à travers des jeux de cartes, des activités autour de la calligraphie et du théâtre ainsi que des points d'écoute de textes et de contes. Installation interactive autour de la langue arabe conçue par l'artiste Zeynep Perinçek et Mathilde Chèvre, docteur en littérature arabe. **« D'une langue à l'autre » est une exposition en accès libre jusqu'au 29 juin.**

OXY'TRAIL

Oxy'Trail propose au départ du parc de Noisiel à tous les passionnés de sport, trois parcours originaux mi-nature, mi-urbain, et pour certains à travers Champs, de 5, 13 et 23 km ainsi que des courses Oxy'jeunes. **Le dimanche 30 juin**, rejoignez les 6000 coureurs sur la course de votre choix et profitez de l'ambiance festive et du village d'animations !

Tarifs : de 1€50 pour les enfants à 37€ pour le grand tour.

Renseignements et inscriptions sur www.oxytrail.fr

RUGBY

Le saviez-vous ? Le Rugby Club de Champs-sur-Marne vient de créer sa section féminine et a même commencé ses entraînements au stade du Bois de l'Étang ! Si vous êtes intéressée, **n'hésitez pas à contacter M. Christian MORENO au 06 60 85 45 53.**

DU CHANGEMENT DANS LA COLLECTE

A Champs-sur-Marne comme sur l'ensemble du territoire du Sietrem, le tri se simplifie. A partir du 1^{er} juillet, et du 1^{er} juillet seulement, tous les emballages et papiers se trient. Le bac jaune acceptera aussi les pots, les barquettes, les films en plastique et les petits emballages métalliques. Plus d'emballages triés, c'est plus de recyclage, et ça, ça fait du bien à tout le monde !

SORTIES ESTIVALES

Berck-sur-Mer possède l'une des plus belles plages de la Côte d'Opale : 12 km de sable fin, propices à la détente et aux loisirs. Un lieu idéal pour un véritable bol d'air et d'évasion pour les parents et les enfants. C'est aussi la destination retenue pour les sorties estivales organisées à destination des familles par la Municipalité de Champs-sur-Marne. Ces journées à la plage auront lieu les mercredis 24 juillet et 21 août. **Les pré-inscriptions sont ouvertes à compter du lundi 3 juin auprès des médiateurs de quartier et du service municipal citoyenneté, au 01 64 73 48 53. Tarifs : adulte : 6€ - enfant de plus de trois ans : 3€. L'été, la plage pour tous.**

Réservée aux familles aux revenus modestes, le CCAS organise une sortie en famille au musée jardin Bourdelle, un écrin de verdure de 7000 m² créé spécifiquement pour les 56 sculptures qu'il accueille, à Égreville le 10 juillet. Sur place, les différents ateliers seront ouverts à chacun. N'oubliez pas, chacun doit apporter son propre-nique. **Inscriptions sur invitation. Renseignements au 01 64 73 48 30. Merci de présenter votre fiche tarifaire.**

(Naissances)



Novembre 2018

Le 23 : Iris et Mael BOULANGIÉ.

Janvier 2019

Le 1^{er} : Mê-Lyna TRAN,

Le 2 : Yvann FUNDERE,

Le 5 : Aiyana BASCHER,

Naydhen ATTOUMANI,

Lina TAIEB AMARA,

Le 7 : Maël BONVIÉ,

Le 11 : Seïfahkh KHAMIS,

Le 13 : Antoine RIVIERE BEAUGRAND,

Le 17 : Patricia ZEKAKANY,

Le 19 : Mary-Ness DOHOU,

Le 27 : Naël BEN TORKIA,

Le 29 : Emmel TĒPAHAUAITAIPARI,

Le 30 : Molly LE,

Le 31 : Marcus DELMOTTE.

Février 2019

Le 1^{er} : Malik OURABAH, Richard JOHN,

Le 2 : Mélys MATI,

Le 6 : Adryana DINH,

Le 8 : Sugansan SUNTHARALINGAM,

Hayden CHABRIEL

Le 16 : Ivy GANDOLFINI,

Le 18 : Lina BEN DAHMANE,

Le 19 : Marley COCOZZA,

Le 20 : Andrea MONTREAU,

Le 21 : Amir ZELAG,

Le 25 : Isra MEJAAT, Inna KARAC,

Dorian HENRI,

Le 26 : Nahil BAHIL.

Mars 2019

Le 3 : Seyba NASSARANE,

Le 4 : Giandomenico COSTABILE,

Jade ARBONNIER,

Mars 2019

Le 10 : Noah GÉNEFRONT,

Le 21 : Rym KISSI,

Le 24 : Clémentine BRIE GOBERT,

Le 26 : Noah ISIKISIKI.

Avril 2019

Le 1^{er} : Ritej HOUZI,

Le 4 : Sacha LUONG PIANTANIDA,

Le 8 : Lexane TANDO,

Le 11 : Imany CELESTE BASSIM,

Le 12 : Sajja ZIANI,

Le 13 : Aram HAIDAR,

Le 14 : Lenny TRI KO,

Le 16 : Djeneba TRAORÉ,

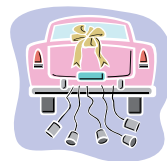
Le 23 : Tesnim IZEMRANE, Selena DOUMBIA

Le 24 : Ilyes CHEMENTEL,

Le 28 : Oriann BONILLA,

Le 30 : Elyse KELLOUCH.

(Mariages)



Janvier 2019 **Le 12 :** Rachida AYAD et Kamel BOUSSAHSSAH.

Février 2019 **Le 16 :** Alexandra BILLARD et Alper SERCE.

Mars 2019 **Le 16 :** Ladet TOMEN NJIKI et Williams PADONOU, Mokteria BENAMARA et Romain GASPERI.

Avril 2019 **Le 13 :** Marine REBOUR et Fethi KHERROUS, Lindsay MÉNARD et Guillaume FLIPO, Rajae ENNEBBARI et Cyril LOY, Edouarda CATARINO et Christophe BADIN.

Le 27 : Sylvie TESEVIC et Stéphane STEFANOVIC.

Les informations recueillies par l'état civil sont nominatives et relèvent de la vie privée. Leur divulgation peut porter atteinte aux droits des personnes. Aussi, seules les naissances, mariages et décès pour lesquels un accord exprès préalable auprès des services de l'état civil aura été donné peuvent être inscrites dans ces colonnes. Dans le cas des naissances, Champs-sur-Marne ne bénéficiant pas de maternité sur son territoire, cet accord peut aussi avoir été recueilli directement par les services d'état civil des villes concernées. Le magazine de Champs-sur-Marne ne peut alors procéder à la publication qu'après transmission officielle des demandes, et décline toute responsabilité en cas de retard.

NUMÉROS UTILES

LA MAIRIE

BP1 - Champs-sur-Marne
77427 Marne La Vallée Cedex 2

Tél. 01 64 73 48 48

Fax. 01 64 73 48 12

Mél : courrier@ville-champssurmarne.fr

<http://www.ville-champssurmarne.fr>

POLICE

• Bureau de Champs-sur-Marne

Rue Flandres-Dunkerque

Tél. 01 64 68 07 53

• Commissariat de Noisiel

Tél. 01 64 11 28 28

ERDF

Urgence 0 972 675 077

GRDF

Urgence 0 800 473 333

SERVICE DES EAUX - SFDE

ZI de Noisiel

Boîte Postale 49

9, rue de la Mare Blanche

77425 Marne la Vallée cedex 2

Urgence 0 811 900 400

Syndicat mixte d'Enlèvement

et de Traitement des Résidus

Ménagers (SIETREM)

Tél. 0 800 770 061

<http://www.sietrem.fr>

URGENCES

• SAMU : 15

• POLICE SECOURS : 17 ou 112

• POMPIERS : 18 ou 112

• SOS MÉDECINS 77 NORD :

0 825 33 36 15

• Hôpital de Jossigny :

01 61 10 61 10

• Centre Anti-Poison :

01 40 05 48 48

• Urgence dentaire :

08 92 23 11 28



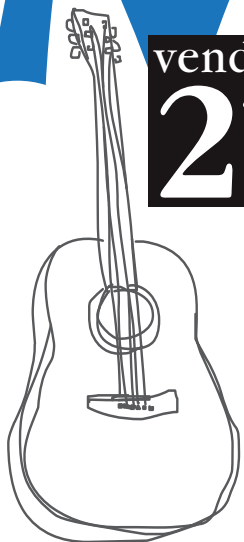
Musique
Concert
Exposition
Convivialité

fête de la Musique



À partir de
18h

vendredi
21 juin



Terrasse et hall de la
salle Jacques Brel

Renseignements auprès du service culturel municipal : 01 64 73 49 00
Entrée libre pour l'ensemble du programme - Restauration sur place